

Paris, le 28 septembre 2020

6 octobre 2020 | Journée nationale des aidants

Un guide pour aider les aidants en activité

A l'occasion de la Journée des aidants du 6 octobre, l'Agirc-Arrco, le régime de retraite des salariés du secteur privé publie un guide destiné aux salariés aidants pour les aider à concilier l'accompagnement de leur proche avec leur activité professionnelle.

> [Télécharger le guide Salariés aidants](#)

On estime à plus de 6 millions, le nombre de personnes qui travaillent, tout en aidant l'un de leur proche confronté à une perte d'autonomie, qu'elle soit le fait de l'âge, d'une maladie ou d'un handicap. Cela représenterait aujourd'hui plus de 60% des aidants!

Un accès facilité aux solutions des caisses de retraite complémentaire Agirc-Arrco

Pour répondre aux besoins d'information des aidants en activité, souvent soumis à une charge importante, l'Agirc-Arrco a recensé dans un guide, l'ensemble des services proposés par ses caisses de retraite. Au total, plus d'une cinquantaine de solutions y sont répertoriées dans le but de simplifier la vie des aidants et leur permettre de poursuivre leurs activités dans les meilleures conditions.

Le guide Salariés aidants, conçu de manière pratique et synthétique répond à l'ensemble des questions régulièrement posées par les salariés aidants : Quelles sont les aides existantes notamment d'ordre humain et financier ? Quelles solutions pour concilier une activité professionnelle et l'accompagnement d'un proche ? Quelles solutions de répit quand on a besoin de souffler ? Où trouver de l'information, de l'écoute, du soutien ?...

Un effort de lisibilité

« Le secteur de la perte d'autonomie est réparti en une multitude d'acteurs (institutionnels, associatifs, etc.). C'est l'un des points soulevés par le rapport présenté le 14 septembre dernier par Laurent Vachey dans le cadre de la création du 5ème risque », précise **Frédérique Decherf**, directrice de l'action sociale de l'Agirc-Arrco.

« Cette situation complexifie la recherche d'informations et de solutions, d'autant que l'on sait que les aidants en activité ont peu de temps à y consacrer. C'est la raison pour laquelle, il nous est apparu essentiel avec l'ensemble de nos caisses de retraite de réaliser un nouvel effort de lisibilité pour le compte des assurés », ajoute-t-elle.

A propos de l'Agirc-Arrco et de son action sociale

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 23 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs, ainsi que 1,6 million d'entreprises. 13 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à plus de 80 milliards d'euros.

Selon le principe fondamental de solidarité entre les générations, constitutif au régime, l'Agirc-Arrco développe depuis l'origine une action sociale, en direction des personnes fragilisées, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, de demandeurs d'emploi ou de personnes en perte d'autonomie. L'action sociale Agirc-Arrco mène des actions complémentaires aux acteurs privés et publics dans 4 champs d'intervention prioritaires : le bien vieillir, le soutien et l'accompagnement des proches aidants, la perte d'autonomie des personnes âgées et le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles. Chaque année, près de 2 millions de personnes sont accompagnées par l'action sociale Agirc-Arrco, pour un budget global d'environ 330 millions d'euros.

L'action sociale de l'Agirc-Arrco travaille sur la problématique des **aidants familiaux** depuis 2014. En plus du guide « Salariés aidants », les caisses de retraite complémentaire proposent de nombreuses solutions, sur tout le territoire, pour aider les aidants familiaux.

[>Pour en savoir plus sur l'action sociale Agirc-Arrco envers les aidants familiaux](#)

[>Consulter notre plaquette action sociale Agirc-Arrco](#)

Contact presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 01 71 72 12 49 – 06 99 66 84 94

ⁱ Baromètre 2019 – Fondation April et BVA